



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

WELCOME KIT

NOUVEAUX CLUBS FFTRI

SOMMAIRE

1. LE MOT DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX CLUBS DU PRÉSIDENT CÉDRIC GOSSE	3
2. L'ÉCOSYSTÈME FÉDÉRAL	4
Les élus du Bureau Exécutif (BE)	4
Les salariés de la Fédération	4
3. LE KIT DE COMMUNICATION	5
▪ Les logos	5
▪ La charte graphique de la Fédération	5
▪ Suivez toute l'actualité FFTRI	6
▪ Les contacts ligues	7
▪ Suivez toute l'actualité de votre ligue régionale	7
4. CRÉER SON CLUB : LES ÉTAPES CLÉS	8
4.1. Définir son projet associatif et sportif	8
▪ Qu'est-ce que le projet associatif d'un club sportif ?	8
▪ À quoi sert le projet associatif ?	8
▪ Comment construire son projet associatif ?	8
▪ Nos conseils	9
▪ Les structures d'accompagnement	9
4.2. Créer son club FFTRI : l'affiliation à l'Espace FFTRI	9
4.3. Encadrement et professionnalisation de votre association	10
▪ Formation bénévole : accompagnateur BF1 / entraîneur BF2, BF3, BF4	10
▪ Créer un emploi dans une association sportive	10
▪ Les aides à l'emploi dans le sport	11
▪ Formation d'État pour exercer contre rémunération	11
▪ Le contrôle d'honorabilité	11
▪ COSMOS, l'organisation patronale des structures sportives	11
▪ Accueillir des volontaires en Service Civique	12
▪ Contacts	12
4.4. Construire son budget annuel	13
▪ Les documents financiers d'une association	13
▪ Construire son budget	14
4.5. Réaliser son planning d'entraînement	16
▪ La plateforme WIKITRI	16
4.6. Reprendre son affiliation FFTRI en septembre	17
4.7. Faire son Assemblée Générale Ordinaire	17
▪ Qu'est-ce qu'une assemblée générale ?	17
▪ Le déroulé d'une assemblée générale	17
4.8. Les labellisations Clubs	18
▪ Label Écoles de Triathlon	18
▪ Clubs « Coaching Triathlon Santé »	18
▪ Label Génération 2024	18
5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	19
▪ Offres partenaires FFTRI	19
▪ Calendrier des épreuves nationales	19

1. LE MOT DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX CLUBS DU PRÉSIDENT CÉDRIC GOSSE



La Fédération Française de Triathlon et de ses disciplines (FFTRI) est enchantée de vous compter parmi ses membres et émet le souhait d'une aventure commune durable.

La FFTRI ne cesse de grandir. Elle recense à date quelques 61000 licenciés, répartis dans 993 clubs affiliés au sein de 17 territoires (Ligues Régionales). L'année 2023 fut une année historique, puisque la Fédération a battu son record de licenciés et a comptabilisé un nombre de femmes jamais encore atteint jusqu'alors. Plus de 60 nouveaux clubs ont vu le jour cette saison. Le Triathlon et ses disciplines se déroulent d'une manière homogène sur l'hexagone et cela résulte de l'investissement des clubs et organisateurs bien sûr, mais aussi des centaines de bénévoles qui encadrent chaque année plus de 1000 manifestations.

La FFTRI propose de nombreuses [disciplines enchaînées](#) accessibles à tous les publics quels que soient l'âge et le niveau de pratique : le Triathlon et le Paratriathlon, le Cross Triathlon, le Triathlon des neiges, le Duathlon, le Cross Duathlon, le Duathlon des neiges, l'Aquathlon, le Bike&run, le Raid, le Swimrun, le Swimbike et le Cyclathlon/Vétathlon. Chaque club fait le choix de ses pratiques et de son développement au regard des moyens humains et matériels dont il dispose et de l'environnement dans lequel il évolue.

En soutien de ses missions de promotion, d'organisation et de développement de la pratique, la FFTRI a engagé un [plan d'action environnemental et social durable](#).

Consciente des enjeux liés au dérèglement climatique, la Fédération a à cœur de maximiser l'impact positif de ses actions et d'en limiter les effets négatifs sur la société et l'environnement. Cette démarche, répertoriée comme l'un des axes du projet fédéral, vise à placer la Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), comme fil conducteur de toutes les actions que nous menons. C'est donc dans cette démarche que la FFTRI a signé une "Charte RSO".

Ma brève présentation et ce mot de bienvenue touchent à leur fin. L'aventure de notre liaison débute et j'espère qu'elle sera longue et fructueuse.

C'est ma volonté. Vous pouvez compter sur mon enthousiasme et ma pugnacité pour qu'ensemble nous mettions en place les conditions du bien-être découlant de nos pratiques.

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

2. L'ÉCOSYSTÈME FÉDÉRAL



LES ÉLUS DU BUREAU EXÉCUTIF (BE)

La FFTRI est administrée par le Bureau Exécutif. Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la FFTRI. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la FFTRI. Le Bureau Exécutif est composé de dix membres, dont le Président de la FFTRI, le Secrétaire Général et le Trésorier Général.

► ORGANIGRAMME DU BUREAU EXÉCUTIF ◀



LES SALARIÉS DE LA FÉDÉRATION

La Fédération Française de Triathlon compte une quarantaine de salariés répartis dans différents services :

- Service administratif et financier
- Service communication et marketing
- Service vie sportive
- Service RSO
- Service Triathlon Événement (TEV)

Parmi ces salariés, 9 d'entre eux sont pilotés à la fois par la FFTRI et la DTN.

Vous avez besoin de contacter un service en particulier, retrouvez les contacts de chaque salarié :

► ORGANIGRAMME DU SIÈGE FÉDÉRAL ◀

3. LE KIT DE COMMUNICATION



Le kit de communication rassemble les éléments essentiels dont les clubs ont besoin pour communiquer et s'informer en temps réel.

LES LOGOS

La Fédération met à disposition des clubs ses logos en haute définition ainsi que ceux des Ligues régionales que vous pouvez utiliser sur vos différents supports de communication (print, réseaux sociaux, site internet..)

▶ LES LOGOS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON ◀

▶ LES LOGOS DES LIGUES RÉGIONALES ◀

LA CHARTE GRAPHIQUE DE LA FÉDÉRATION

La charte graphique est un livrable rassemblant tous les éléments visuels essentiels liés à la Fédération. La charte graphique représente un guide d'utilisation et doit être respectée. Dans celle-ci vous retrouverez toutes les informations concernant l'utilisation des logos fédéraux, de la police fédérale, des gammes de couleurs, des supports de communication permanent et de la signalétique événementielle.

▶ LA CHARTE GRAPHIQUE DE LA FÉDÉRATION ◀



SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ FFTRI

Site web

(<https://www.fftri.com/>) Abonnez-vous dès maintenant à tous nos médias digitaux pour vivre une expérience complète ! Toutes les informations, les actualités fédérales et sportives via notre site web

Twitter

(<https://twitter.com/FFTRI>) @FFTRI Accès, en temps réel, à toute l'actualité de nos épreuves nationales et internationales : live tweets, infos en avant-première et résultats des compétitions

Facebook

(<https://www.facebook.com/FFTRI/>)

@FFTRI L'essentiel de notre actualité sportive et fédérale

YouTube

(<https://www.youtube.com/@FFTriathlon>)

@FFTriathlon L'ensemble de nos vidéos

Instagram

(<https://www.instagram.com/fftriathlon/?hl=fr>)

@fftriathlon Les plus belles photos des compétitions nationales et internationales

LinkedIn

(<https://fr.linkedin.com/company/federation-francaise-triathlon>)

@Fédération Française de Triathlon Toutes les infos institutionnelles



▶ INSCRIPTION À LA NEWSLETTER FÉDÉRALE ◀



SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE LIGUE RÉGIONALE

Restez informé de l'actualité de votre Ligue régionale en vous abonnant à ses médias digitaux.

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes



Ligue Ile-de-France



Ligue Bourgogne-Franche-Comté



Ligue Martinique



Ligue Bretagne



Ligue Normandie



Ligue Centre Val de Loire



Ligue Nouvelle-Aquitaine



Ligue Corse



Ligue Nouvelle Calédonie



Ligue Grand-Est



Ligue Occitanie



Ligue Guadeloupe



Ligue Pays de la Loire



Ligue Hauts de France



Ligue Provence Alpes-Côte-d'Azur



Ligue Réunion



**Newsletters :
inscriptions sur le site internet de la ligue*

LES CONTACTS LIGUES

Retrouvez les coordonnées des Ligues Régionales de Triathlon :

<https://www.fftri.com/la-federation/ligues-regionales/>



4. CRÉER SON CLUB : LES ÉTAPES CLÉS

4.1. DÉFINIR SON PROJET ASSOCIATIF ET SPORTIF



QU'EST-CE QUE LE PROJET ASSOCIATIF D'UN CLUB SPORTIF ?

Le projet associatif correspond à l'identité et à la feuille de route du club. Celui-ci est unique et propre à chacun, y compris dans un même sport. Il va permettre de structurer l'association sportive et de donner une ligne directrice claire et commune à l'ensemble des acteurs (bénévoles, adhérents, salariés). Le but est

d'établir une stratégie afin de permettre, à travers différentes actions, le développement global de l'activité.

► EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET ASSOCIATIF ◀



À QUOI SERT LE PROJET ASSOCIATIF ?

Le projet associatif va permettre dans un premier temps au club de se structurer. Par la suite, il constitue un véritable élément pour se différencier des autres clubs proposant les mêmes disciplines ou pas. L'objectif étant de donner envie aux futures adhérents de s'inscrire dans votre club grâce à une offre qui se démarque des autres.

Le projet associatif est utilisé aussi lors de la recherche d'éventuels financeurs (entreprises, collectivités locales). Vous pouvez vous aider de ce document pour présenter un projet solide. Celui-ci sera aussi demandé lors de vos demandes de subventions.

Le projet associatif ne cesse d'évoluer au cours du temps et doit être mis à jour chaque année.



COMMENT CONSTRUIRE SON PROJET ASSOCIATIF ?

Le Comité National Olympique et Sportif Français en lien avec le dispositif local d'accompagnement de l'ESS a créé un kit d'écriture pour apporter aux dirigeants associatifs un outil d'aide à la rédaction de leur projet associatif. Ce kit d'écriture reprend l'ensemble des thématiques attenantes au projet associatif, qui sont les suivantes :

- Environnement et ancrage territorial
- Ressources humaines et structuration interne
- Ressources financières et logistiques
- Grille d'analyse de l'état des lieux

► RÉDIGER VOTRE PROJET ◀



NOS CONSEILS

Lorsqu'on s'inscrit dans la démarche de créer un club de Triathlon, il est important dans un premier temps de contacter sa mairie. Nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec le service des sports de la ville afin

d'échanger sur la possibilité d'obtenir des accès au niveau des installations sportives (créneaux piscine, créneaux piste, gymnase, salle de musculation...). Cela vous permettra ensuite de construire vos plannings d'entraînement.



LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Vous avez besoin d'accompagnement sur la vie associative, le fonctionnement de votre club, et/ou sur le développement, des **acteurs locaux et nationaux** sont à votre disposition :

- Les CROS / CDOS / CTOS (comités olympiques et sportifs)
- Le [DLA](#) (Dispositif Local d'Accompagnement)
- Le [Centre de Ressources DLA Sport](#)
- CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) devient [Guid'Asso](#)
- [Profession Sport et Loisirs](#)
- Les syndicats d'employeurs : [COSMOS](#) (sport), [Héxopée](#) (Economie Sociale et Solidaire)
- L'OPCO (opérateur de compétences) du sport : [Afdas](#)
- Les services de l'Etat locaux (DRAJES, SDJES)
- Les collectivités territoriales
- URSSAF et les tiers de confiance

4.2. CRÉER SON CLUB FFTRI : L'AFFILIATION À L'ESPACE FFTRI

Avant toute chose, il faut définir le but de votre association. Cette étape est essentielle dans l'élaboration des futurs statuts. Elle définit le projet d'association sportive qui devra être partagé par tous les acteurs bénévoles. (cf. paragraphe : [Définir son projet associatif et sportif](#))

Une fois le projet associatif défini, l'association sportive peut être créée. L'association doit alors rédiger ses statuts et déclarer son association en préfecture.

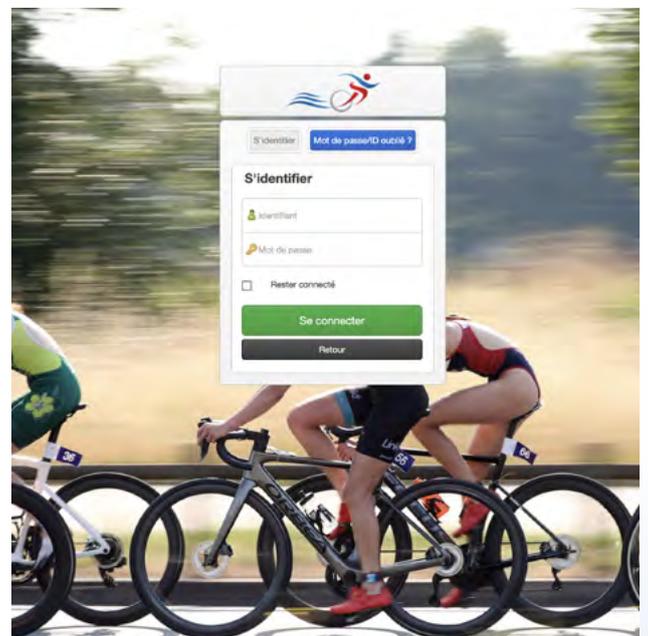
Lorsque les étapes précédemment citées sont réalisées, l'association sportive peut à présent s'affilier à la FFTRI.

L'affiliation du club à la Fédération Française de Triathlon s'effectue en ligne sur Espace Tri 2.0 et est obligatoire pour que les adhérents du club puissent effectuer une demande ou un renouvellement de licence.

Voici les différentes étapes à suivre pour s'affilier à la FFTRI :

► PROCÉDURE DE CRÉATION D'UN CLUB FFTRI ◀

Rendez-vous sur : [Espace Tri 2.0](#)





4.3. ENCADREMENT ET PROFESSIONNALISATION DE VOTRE ASSOCIATION

La Fédération Française de Triathlon propose une offre de formation complète à destination des éducateurs bénévoles ou professionnels. Quel que soit votre projet ou celui de

votre structure affiliée à la FFTRI, l'équipe technique du secteur emploi-formation sera votre interlocuteur pour vous accompagner au mieux.



FORMATION BÉNÉVOLE : ACCOMPAGNATEUR BF1 / ENTRAÎNEUR BF2, BF3, BF4

Vous êtes licencié(e) FFTRI et vous souhaitez exercer une activité bénévole d'éducateur ou d'entraîneur. Le parcours de formation fédérale vous propose plusieurs niveaux de formation qui vous permettront d'acquérir progressivement de nouvelles compétences et prérogatives.

► PLUS D'INFORMATIONS ◀



CRÉER UN EMPLOI DANS UNE ASSOCIATION SPORTIVE

Vous souhaitez développer ou pérenniser l'activité au sein de votre structure en créant un emploi. La Fédération Française de Triathlon vous accompagne dans la mise en place de votre projet.

Voici les étapes à suivre pour aboutir à la création d'un emploi pérenne : <https://www.dailymotion.com/video/x6gbz7b>



LES AIDES À L'EMPLOI DANS LE SPORT

Différentes aides à l'emploi peuvent être mobilisées par les associations sportives qui souhaitent recruter. Elles sont généralement liées au développement des activités de la structure ou bien à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Afin que cet emploi aidé ne soit pas déstructurant, aussi bien pour l'association qui recrute que pour le bénéficiaire du contrat, il est essentiel que le dispositif d'aide à l'emploi soit choisi en fonction du profil de poste à créer au regard des besoins de la structure. Enfin, une aide à l'emploi est à considérer

comme un coup de pouce au démarrage et non comme une aide sur le long terme. Ainsi, l'emploi créé doit être réfléchi dans la durée pour assurer sa pérennisation.

► DÉCOUVREZ LES AIDES À L'EMPLOI MOBILISABLES ◀

Si vous avez besoin d'aller plus loin sur les aides et les appels à projets territoriaux, consulter le site :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>



FORMATION D'ÉTAT POUR EXERCER CONTRE RÉMUNÉRATION

La formation d'État permet d'accéder à des diplômes pour encadrer le Triathlon contre rémunération. Il existe deux niveaux qualifications reconnues par l'État : « l'Animateur Triathlon » et « l'Entraîneur Triathlon ». La Fédération Française de Triathlon et ses partenaires organismes de formation vous accompagnent dans l'obtention de ces diplômes, notamment le DEJEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention Triathlon et ses disciplines enchaînées.

► PLUS D'INFORMATIONS ◀

Pour vérifier que les professionnels sont en règle pour exercer le triathlon contre rémunération, consulter les cartes professionnelles :

<https://eapublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>



LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

Les fonctions de dirigeant, d'éducateur et d'arbitre sont incompatibles avec certaines condamnations et interdictions administratives d'exercer. Depuis 2021, un dispositif législatif et réglementaire permet aux fédérations

sportives de recueillir les éléments relatifs à l'identité de leurs licenciés soumis à l'obligation d'honorabilité.

► TOUT COMPRENDRE EN UN COUP D'ŒIL ◀



COSMOS, L'ORGANISATION PATRONALE DES STRUCTURES SPORTIVES

Pour vous accompagner dans votre rôle d'employeur, vous pouvez être accompagné par le syndicat d'employeur dédié au sport Cosmos. La Fédération adhère pour l'ensemble des structures affiliées employeuses et vous permet d'avoir accès à des juristes experts sur le droit social et d'accéder à des informations et formations dédiées.

► PLUS D'INFORMATIONS ◀





ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Au-delà de l'emploi, vous pouvez accueillir des volontaires en Service Civique et proposer des missions d'intérêt général à des jeunes afin qu'ils puissent découvrir le milieu associatif et du Triathlon.

Né de la Loi n°2010-241 du 10 mars 2010, le Service Civique est un engagement citoyen, porteur de valeurs de mixité et de solidarité, destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) qui souhaitent s'engager pour la société.

La Fédération dispose d'un agrément fédéral. 3 missions ont été agréées par l'Agence du Service Civique et labellisées Génération 2024. Vous pouvez remonter vos projets d'accueil.

► GUIDE DU SERVICE CIVIQUE À LA FFTRI ◀

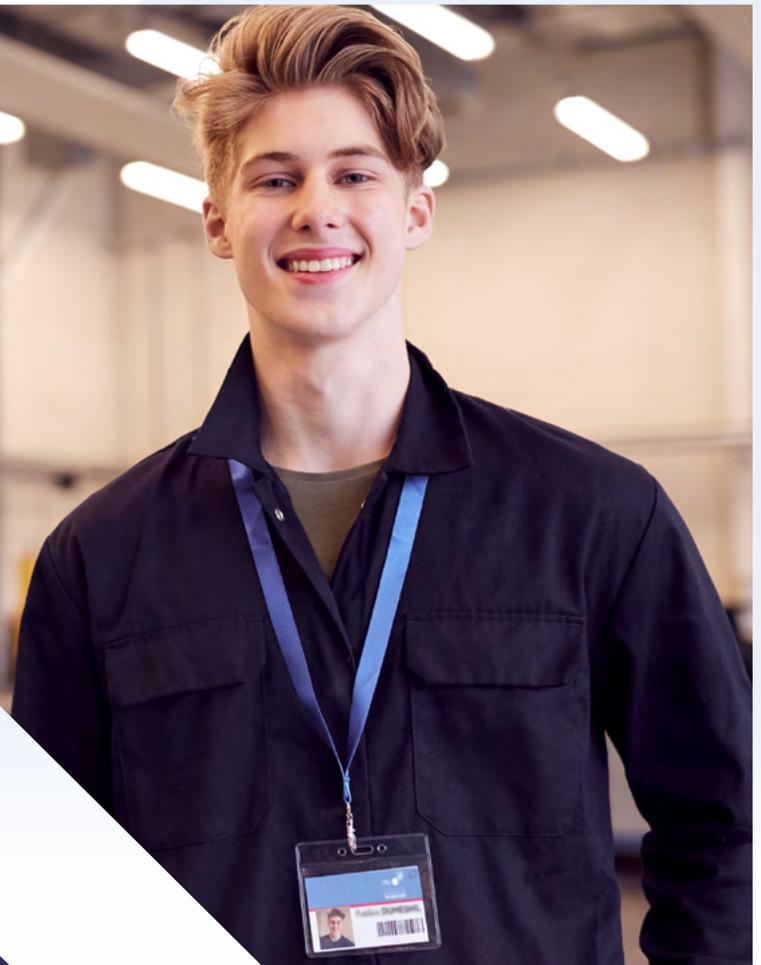


CONTACTS

Pour plus d'informations sur l'ensemble de ces sujets, contactez vos référents fédéraux :

Mélodie Crouzat - Responsable professionnalisation mcrouzat@fftri.com

Jérémie Garric - Responsable de la formation jgarric@fftri.com



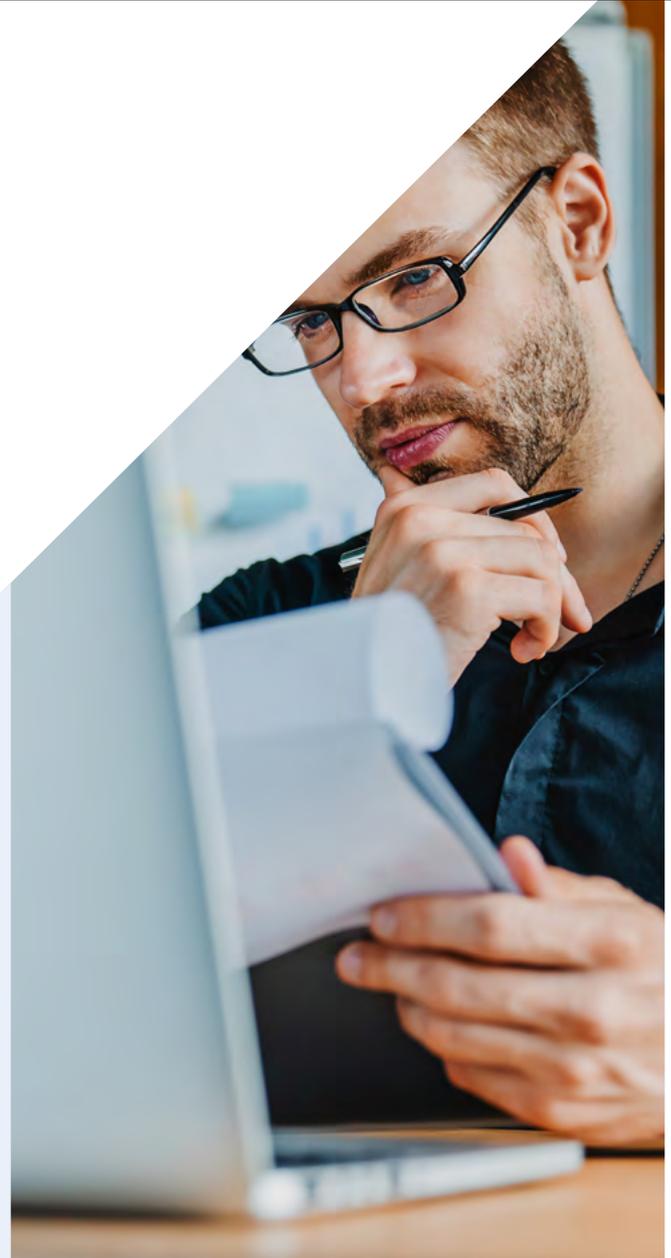
4.4. CONSTRUIRE SON BUDGET ANNUEL

LES DOCUMENTS FINANCIERS D'UNE ASSOCIATION

Différents documents financiers peuvent être fournis au moment de l'Assemblée Générale (AG) de l'association. Si elle est en comptabilité de gestion, alors, il n'y aura que le rapport financier à présenter. En revanche, si elle est en comptabilité générale, le rapport financier s'appuiera sur le bilan et le compte de résultat de l'association.

La présentation d'un rapport financier n'est pas obligatoire même si elle est vivement conseillée. Elle devient obligatoire si l'association :

- Perçoit des aides dans une certaine mesure (reçoivent des aides publiques annuelles d'un montant supérieur à 153 000 €, qui perçoivent une aide publique supérieure à 23 000 euros (arrêté du 11 octobre 2006) ou qui sont financées par des collectivités territoriales sur plus de 50 % de leur budget ou pour plus de 75 000 €.
- Est reconnue d'utilité publique
- Exerce une activité et remplit au moins deux des critères suivants :
 - Ressources supérieures à 3,1 millions € ;
 - Bilan supérieur à 1,55 million € ;
 - Nombre de salariés supérieur à 50.



Nom du document	Temporalité	Comment le construire ?
Rapport financier	Au moment de l'AG	Le rapport financier d'une association s'appuie, lorsque c'est possible, sur le compte de résultat et le bilan. Il doit également permettre d'expliquer la situation de la trésorerie. A noter que si le résultat est déficitaire, ce dernier doit être expliqué et les mesures prises pour l'équilibrer sur l'exercice suivant doivent être détaillées.
Compte de résultat	Au moment de l'AG	Etat financier reprenant les grands flux financiers de l'association, soit les recettes et dépenses en les catégorisant selon le plan comptable. Il permet la compréhension globale de l'activité.
Bilan	Au moment de l'AG	Etat financier faisant la synthèse à l'instant précis de la situation du patrimoine de l'association. Il présente : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'actif immobilisé : les immeubles, terrains, meubles et matériels, prêts, amortissements... ▪ L'actif circulant : les stocks, les en-cours, les créiteurs divers, les comptes de tiers et les comptes financiers. ▪ Le passif : les fonds propres, les subventions d'investissement, les emprunts, les fonds dédiés, les provisions et le résultat.



CONSTRUIRE SON BUDGET

Définition

Le budget prévisionnel est un outil de pilotage financier. Il doit lister à la fois l'ensemble des recettes comme l'ensemble des dépenses liées à l'exercice comptable de l'association. Le budget prévisionnel peut également être restreint à un simple projet. Cet effort d'estimation doit être le plus sincère possible.

Les différents postes du budget

Le budget prévisionnel d'une association est un compte de résultat estimatif de l'association. Il va refléter l'activité de l'association sur l'exercice comptable. Ainsi les charges et produits seront dits « d'exploitation » et se rattachent respectivement à des comptes du plan comptable général 6 et 7.

Les charges représentent l'ensemble des dépenses relatives à votre activité. Ce sont les comptes commençant par 6.

Les produits représentent l'ensemble des recettes relatives à votre projet. Ce sont les comptes commençant par 7.

Vous découvrirez ci-dessous les principaux intitulés d'un budget prévisionnel. Vous retrouverez par exemple ces intitulés sur votre Compte Asso lors de dépôt de dossier pour des subventions. À noter que certaines d'entre elles seront sûrement vides lorsque vous saisissez les informations relatives à votre activité et ceci est normal.

Charges :

- **Achats** : regroupent l'ensemble des achats de matériels, matières et fournitures. (ex : *Achat de casques de vélo*)
- **Services extérieurs** : regroupent les principales prestations de services auxquelles l'association aurait recours (Location, entretiens et réparations, assurance et documentation). (ex : *Location créneaux piscine*)
- **Autres services extérieurs** : regroupent le reste des prestations de services auquel l'association aurait recours pour ce projet. (ex : *Honoraires expert-comptable*)
- **Impôts et taxes** : impôts et taxes.
- **Charges de personnel** : regroupent l'ensemble des frais de personnel (rémunérations du personnel et charges). (ex : *Rémunération agent administratif*)
- **Autres charges de gestion courante** : regroupent les charges qui concernent l'activité mais qui sont de nature ponctuelle (redevance pour concession de brevets, pertes sur créances irrécouvrables...).
- **Charges financières** : regroupent les charges liées à l'emprunt (intérêts, pénalités de retard...). (ex : *Intérêt d'un emprunt*)
- **Charges exceptionnelles** : regroupent les charges qui ne ressortent pas de l'activité « normale ». (ex : *Charges liées à une catastrophe naturelle*)
- **Dotation aux amortissements, provisions et engagement à réaliser sur ressources affectées**. (ex : *Dotations aux amortissements liés à l'achat d'un véhicule*)

Ressources :

- **Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services** : regroupent les produits et marchandises stockées ou non, revendues en l'état par l'association et services rendus et « facturés » par l'association. (ex : Animation séance de sport en entreprise)
- **Dotations et produits de tarification**. (ex : Dons)
- **Subventions d'exploitation** : regroupent les subventions publiques ou privées, de fonctionnement. (ex : Subvention PSF)
- **Autres produits de gestion courante** : regroupent les produits qui concernent le projet mais qui sont de nature

ponctuelle (ex : remboursements de frais au titre de la formation professionnelle, cotisations)

- **Produits financiers** : regroupent les revenus et intérêts des différents placements. (ex : Intérêts liés aux placements de l'association)
- **Produits exceptionnels** : regroupent les produits qui ne ressortent pas de l'activité « normale ». (ex : Revente d'un vélo appartenant au club)
- **Reprises sur amortissements et provisions** (ex : Reprise amortissements liés à l'achat du véhicule car vente avant fin d'amortissement)

Période de l'exercice comptable	
Charges « Ce qui coûte »	Produits « Ce qui rapporte »
Charges d'exploitation <hr/> Ce sont les dépenses nécessaires à l'activité de l'association (les salaires, le loyer, les frais de fonctionnement, etc.)	Produits d'exploitation <hr/> Ils représentent l'ensemble des entrées d'argent nécessaires à l'activité de l'association (cotisation dons, subventions, etc.)
Charges financières <hr/> Intérêts à rembourser aux sommes empruntées	Produits financiers <hr/> Intérêts gagnés grâce aux sommes épargnées
Charges exceptionnelles <hr/> Dépenses exceptionnelles (ex. amendes) qui par leur nature ne sont pas renouvelables	Produits exceptionnels <hr/> Recettes exceptionnelles (vente d'un bien immobilier, dons exceptionnels)
Résultat net = Produits - Charges Si « résultat net » > 0 = excédent Si « résultat net » < 0 = perte	

*Source CNOSF

Contribution volontaire en nature

Il s'agit d'opérations consistant en la fourniture par un tiers d'une capacité de travail, de biens ou de services à titre gratuit sans aucune contrepartie attendue. Selon le règlement n°2018-06, ces opérations sont valorisées et comptabilisées, à condition que leur nature et leur importance soient essentielles à la compréhension de l'activité de l'association et que l'entité soit en mesure de les recenser et de les valoriser correctement.

Le plan comptable associatif prévoit l'utilisation de comptes particuliers pour la valorisation des contributions en nature. Les comptes de classe 87 enregistrent l'origine des contributions volontaires en nature. Ce sont les dons en nature, de prestations en nature ou de la valorisation du bénévolat. Les comptes de classe 86 enregistrent, quant à eux, l'utilisation ou l'emploi des contributions. Il peut s'agir de secours en nature, la mise à disposition gratuite de biens, de prestations ou encore le personnel bénévole. Ces comptes de sens opposé (débit et crédit) doivent être équilibrés.

WIKITRI

ENSEIGNER ET ENTRAÎNER
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

4.5. RÉALISER SON PLANNING D'ENTRAÎNEMENT

Le club doit proposer des plannings d'entraînement variés et adaptés à chaque catégorie d'âge.

Pour mieux accompagner les clubs dans la conception de plannings d'entraînements, la Fédération Française de Triathlon a créé la plateforme [WIKITRI](#).

WIKITRI est donc une plateforme dédiée aux contenus d'entraînements et d'enseignement du Triathlon accessible gratuitement pour les clubs et tous les licenciés.



4 THÉMATIQUES À DÉCOUVRIR

La Fédération Française de Triathlon vous propose 4 thématiques pour vous accompagner dans l'entraînement et l'enseignement du triathlon :

L'École Française de Triathlon :

Initier les enfants de 6 à 13 ans

Un panel de fiches pédagogiques pour vous aider à préparer vos séances d'entraînement, accompagné de tous les outils de la mallette EFT (répertoire des actions et conduites motrices, passeport du triathlète, tests EFT, etc.).

L'entraînement :

Accompagner les triathlètes vers la compétition

Un ensemble riche de contenus dédiés au développement des qualités physiques dans les 3 modes de locomotion qui composent le Triathlon.

Le Triathlon Santé :

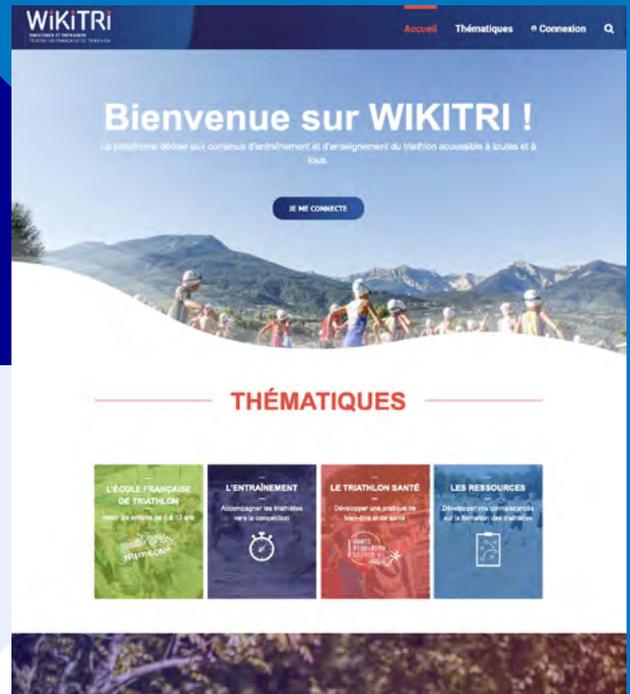
Développer une pratique de bien-être et de santé

Un univers dédié à la pratique du Triathlon adapté à un public sédentaire ou atteint d'une Affection de Longue Durée n'ayant aucune limitation fonctionnelle ou des limitations fonctionnelles minimales.

Les ressources :

Espace dédié aux contenus théoriques

Des ressources pour vous accompagner dans l'entraînement du Triathlon et l'encadrement des publics.



▶ ACCÈS À LA PLATEFORME WIKITRI ◀



4.6. REPRENDRE SON AFFILIATION FFTRI EN SEPTEMBRE

Chaque année en septembre, les clubs doivent systématiser la prise de licence FFTRI à ses adhérents afin qu'ils puissent participer à des compétitions, être assurés et bénéficier des offres des partenaires FFTRI.

La FFTRI a développé une interface simplifiée : [Espace Tri 2.0](#) et met à disposition des nouveaux licenciés des services personnalisés qui leur permettront :

- De suivre en temps réel l'avancement de leur demande de prise de licence

- D'actualiser leurs coordonnées personnelles
- D'éditer à tout moment leur licence

Ce service est disponible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Pour mieux accompagner les nouveaux licenciés et les clubs dans cette démarche d'affiliation à la FFTRI, la Fédération a créé un [Tutoriel prise de licence](#).

4.7. FAIRE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



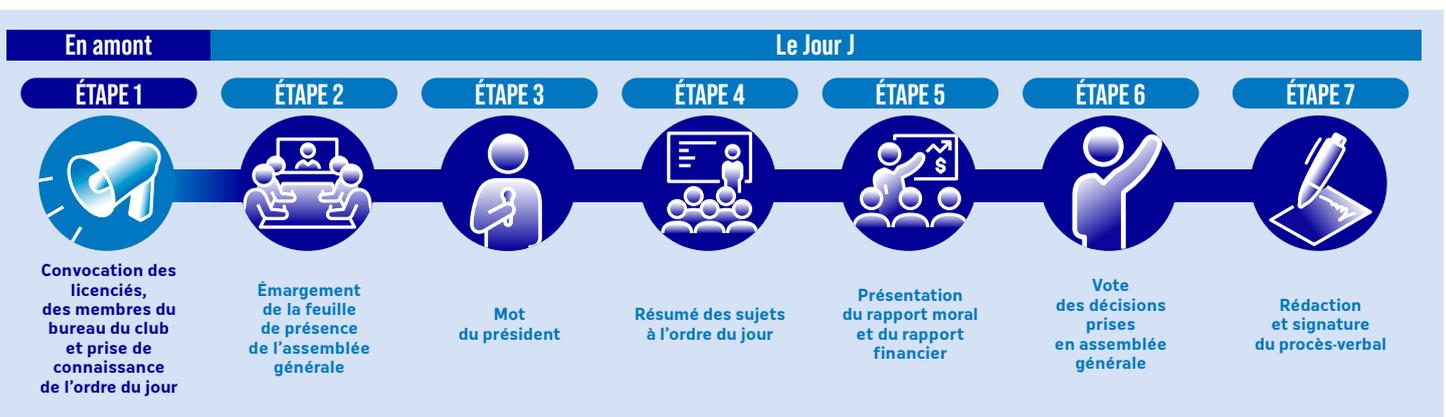
QU'EST-CE QU'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

L'assemblée générale d'une association sportive est une instance de décision destinée à régir la vie de l'association. Au cours de celle-ci vont être prises des décisions importantes pour le fonctionnement de l'association. C'est aussi l'occasion de rendre compte des activités

passées et d'échanger sur les projets à venir. Lors de l'assemblée générale, tous les membres de l'association sont rassemblés. Pour les associations sportives, il est recommandé d'organiser une assemblée générale ordinaire une fois par an.



LE DÉROULÉ D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



4.8. LES LABELLISATIONS CLUBS

Afin de proposer des services adaptés aux différents types de pratique, la Fédération Française de Triathlon est engagée dans une démarche de labellisation des clubs.

La labellisation de ses clubs est axée autour de deux axes forts : la pratique Santé, Loisir, Bien-Être et la pratique Jeune.

Aujourd'hui, au sein de la FFTRI, il existe 3 labels :

▲ LABEL ÉCOLES DE TRIATHLON



Les Écoles de Triathlon sont des clubs labellisés de 1 à 3 étoiles par la FFTRI mettant en place des dispositifs spécifiques à destination des jeunes.

Ces écoles proposent :

- Une pédagogie adaptée à chaque âge et à chaque niveau
- Un niveau d'encadrement ayant reçu une formation spécifique
- Des manifestations sportives destinées aux jeunes

Contact Référent :

Julie Serra

CONSEILLÈRE TECHNIQUE NATIONAL

Chargée de mission projet jeune

jserra@fftri.com

▲ CLUBS « COACHING TRIATHLON SANTÉ »



Le programme « Coaching Triathlon Santé » a été développé par la Fédération Française de Triathlon pour inciter les personnes sédentaires, néophytes et/ou présentant une pathologie (diabète, cancer, obésité...) à franchir le pas et à être le mieux accompagné possible dans la pratique des disciplines enchaînées par le biais d'un suivi personnalisé.

Les clubs inscrits dans le dispositif bénéficient d'un.e référent.e ayant reçu une formation spécifique et maîtrisant les différents outils du programme.

▲ LABEL GÉNÉRATION 2024



Le label génération 2024 est un dispositif interministériel qui ambitionne de développer les passerelles entre le milieu scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Cet outil est en cohérence avec les ambitions du projet fédéral 2017-2020 dont un des objectifs est « d'ouvrir la pratique au plus grand nombre » notamment pour le jeune public.

Pour en savoir plus : <https://www.fftri.com/pratiquer/les-labels-f-f-tri/clubs/>

1. LE COURRIER DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT CÉDRIC GOSSE AUX NOUVEAUX CLUBS
2. L'ÉCOSYSTÈME FÉDÉRAL
3. LE KIT DE COMMUNICATION
4. CRÉER SON CLUB : LES ÉTAPES CLÉS
5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



OFFRES PARTENAIRES FFTRI



▶ LES OFFRES PARTENAIRES FFTRI ◀



CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES

▶ CALENDRIER DES ÉPREUVES ◀

▶ COMPÉTITIONS INTERNATIONALES ◀

▶ COMPÉTITIONS NATIONALES ◀

▶ RÉSULTATS DES ÉPREUVES ◀